

CONVENTION DE PARTENARIAT

VILLE – ASSOCIATION CHRONOS ET KAIROS

2023-2025

Entre : La Mairie de Grigny et les structures engagées dans la résidence

Située-e : 19 route de Corbeil 91 350 Grigny

Représentée par : Monsieur Philippe Rio, Maire

Et :

L'association Chronos&Kairos

Située : 39 rue Eugène Varlin 93100 MONTREUIL

Représentée par : Matthieu Gioanni, Président

CONTEXTE

Chronos&Kairos est une association d'éducation aux médias et à l'information. Notre démarche vise à créer des espaces de découverte, de compréhension, d'initiation et d'apprentissage des différents médias. Elle consiste également à transmettre aux participant-es de nos ateliers des techniques et outils du journalisme et de la création audiovisuelle. Nous accompagnons par la pratique des groupes dans la réalisation d'une production collective : journal écrit, documentaire, émission de radio, exposition photo, blog... Nos ateliers s'adressent à celles et ceux qui n'ont pas ou peu la parole et sont généralement éloigné-es des médias. Depuis sa création en 2015, l'association a déjà mené plusieurs résidences de journalisme soutenues par les DRAC du territoire : dans la ville de Colombes (2017-2020), en ex région Poitou-Charente (2019-2022), dans le territoire du Sud-Essonne (2020-2022).

PROJET

Le collectif Chronos&Kairos débutera au 1er janvier 2023 une résidence de journalisme dans la ville de Grigny, pour une durée de 3 ans. L'objectif premier de cette résidence est de permettre aux Grignois-es, jeunes et adultes, de s'emparer des médias pour raconter le monde qui les entoure avec rigueur et curiosité. Les intervenant-es de notre association accompagneront les différents processus de création de média des groupes d'habitant-es suivis par les différentes structures d'accueil municipales et leur transmettront des savoir-faire techniques et rédactionnels propres au journalisme et à la création audiovisuelle. Les structures identifiées pour cette première année de résidence sont : les centres sociaux Marie Curie et Pablo Picasso, l'Espace Public Numérique de Pablo Picasso, le CLAS Municipal, le Programme de Réussite Educative, la persévérance scolaire, le MédiaPôle, le Centre de Formation Professionnel de Grand Paris Sud, les classes UPE2A des 3 collèges de la Ville.

Article 1 : OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Découvrir l'univers des médias et les bases du métier de journaliste
- Se familiariser avec les différentes étapes de la production de l'information
- Traiter des sujets en lien avec l'actualité, l'environnement et les questionnements des participant-es
- Identifier les sources et personnes ressources pour obtenir des informations
- Identifier un angle, mener une interview
- Synthétiser et hiérarchiser les informations récoltées
- Acquérir des savoir-faire techniques et rédactionnels propres aux métiers du journalisme et de l'audiovisuel
- Acquérir des savoir-être propres aux métiers de l'information
- Travailler la coopération au sein du groupe
- Se poser des questions, aiguïser son esprit critique

Article 2 : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ET DE DEROULEMENT DE L'ACTION

Chronos&Kairos s'engage :

- à intervenir dans les structures partenaires dans le respect des planning établis en amont avec chacune d'entre elles
- à assurer le lien et le suivi tout au long du projet avec les référent-es des structures partenaires
- à fournir le matériel média nécessaire à la pratique des participant-es (zoom H1, caméras, appareils photo, unité de montage vidéo et logiciel de montage son...)
- à demander à la structure partenaire les autorisations de droit à l'image et à la voix écrites des participant-es (ou de leur représentant légal)
- à restituer le travail réalisé par les participant-es lors des ateliers et à fournir des liens vers les productions aux participant-es et aux référent-es partenaires du projet
- à s'assurer du respect des conditions sanitaires en règle dans les structures où se dérouleront les ateliers

La ville et les structures partenaires s'engagent :

- à désigner un-e référent-e au projet, qui assurera le suivi et la mise en place de l'action auprès du public
- à détacher, en fonction des ressources humaines de la structure, un-e salarié-e pour accompagner les participant-es et les intervenant-es de Chronos&Kairos sur les temps d'ateliers,
- à confirmer la tenue des ateliers, conditionnée au nombre minimum de participant-es inscrit-es (6 participant-es) et ce dans un délai minimum d'une semaine avant le démarrage de l'action
- à fournir tous les éléments matériels nécessaires définis lors de la réunion préparatoire
- à assurer tous-tes les participant-es dans le cadre des ateliers en cas de dommage corporels et/ou matériel
- à faire signer les autorisations de droit à l'image et de voix à l'ensemble des participant-es, si nécessaire
- à faciliter la mise en œuvre des restitutions publiques dans les structures et l'espace public de la ville

Article 3 : RESPONSABILITÉS

Chronos&Kairos s'engage :

- à porter à la connaissance de la structure partenaire la charte de notre association, en annexe à la convention
- à respecter le droit d'auteur·rice des participant·es qui restent propriétaires de leurs contenus
- à prendre la responsabilité de l'ensemble des contenus et de leur diffusion. A ce titre, le temps de la résidence, nous exerçons la direction de rédaction et de publication
- à diffuser publiquement les productions des participant·es :
 - o sur le site internet de la résidence de journalisme de Grigny créée par Chronos&Kairos
 - o via les outils de diffusion de l'association Chronos&Kairos : son site internet, ses comptes sur les plateformes de podcasts (Spotify, Deezer, Apple) et son compte Youtube
 - o les réseaux sociaux de l'association Chronos&Kairos (Facebook, Instagram)
 - o les supports institutionnels de l'association Chronos&Kairos (rapports d'activité, livret pédagogique, plaquette de présentation des actions EMI)
- à nouer des partenariats de diffusion avec des médias locaux pour valoriser le travail des participant·es à l'échelle communale, communautaire, départementale et régionale, et à valider ces nouveaux partenariats de diffusion avec la Mairie
- à assurer tous·tes les participant·es dans le cadre des ateliers en cas de dommage corporels et/ou matériel

La ville et les structures partenaires s'engagent :

- à prendre connaissance de la charte de l'association en annexe à la convention et respecter les dispositions de cette dernière
- à signer cette présente convention au moins 1 mois avant le début des ateliers
- à accompagner la diffusion des contenus produits en atelier selon les modalités décrites ci-dessus
- à respecter les engagements pris dans cette présente convention
- à fournir ou tenir à disposition des groupes, le cas échéant, après notre départ, les supports et liens des contenus réalisés par les participant·es

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 5 : RESILIATION

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles, cette convention pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

Fait à Grigny en deux exemplaires, le XX/XX/2022

Pour la Ville,

(précédé de la mention « Lu et approuvé »)



Lo Haide
Philippe Rio

Pour l'Association,

(précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

ANNEXE 5 CHARTRE DU COLLECTIF CHRONOS ET KAIROS

Qui sommes-nous ?

Chronos&Kairos est une association composée de professionnel·les des médias (journalistes, réalisateur·trices, dessinateur·trices, photographes, graphistes, webmaster). Dans ses statuts, Chronos&Kairos s'est défini comme objectif de sensibiliser et de promouvoir toutes formes d'écritures - journalistique, documentaire, fictionnelle - auprès de tous les publics éloignés des médias.

Que faisons-nous ?

Notre démarche vise à créer des espaces de découverte, de compréhension, d'initiation et d'apprentissage des différents médias. Elle consiste également à transmettre des techniques et outils propres aux écritures journalistiques et à la création audiovisuelle. Nous ne souhaitons pas donner la parole mais faire en sorte que les participants la prennent en s'emparant des différents médias comme outils d'expression politique, sociale et culturelle.

A destination de qui ?

Nos ateliers s'adressent à celles et ceux qui n'ont pas ou peu la parole et sont généralement éloignés des médias. A titre d'exemple, nous intervenons dans les établissements scolaires, les maisons de quartier et centres sociaux, les foyers, les Ehpad, ou encore les prisons.

Notre méthode

- **De la pratique** : Nous accompagnons les participant·es dans la réalisation d'une production collective (journal écrit, documentaire, émission de radio, exposition photo, blog...) dans le cadre d'ateliers pratiques. Bien que les productions issues des ateliers soient importantes, nous considérons que la priorité réside davantage dans le processus d'apprentissage.
- **Collégialité et horizontalité** : En interne comme dans nos actions, nous travaillons en collégialité, sur la base du volontariat (hors milieu scolaire) et travaillons en collaboration avec les partenaires pour construire nos ateliers. En atelier, l'enjeu est de partir des idées et problématiques portées par les participant·es, puis de leur transmettre des techniques et outils afin de favoriser l'émergence de nouvelles formes d'expression. Ils ne sont alors plus spectateur·trices mais producteur·trices d'une information proche de leur quotidien.
- **Temps long** : Créer collectivement un objet médiatique prend du temps : celui de la réflexion, de sa préparation, de sa production et enfin de sa diffusion. C'est pourquoi nous intervenons auprès des publics sur des temps longs (semaines intensives ou ateliers hebdomadaires sur plusieurs mois, voire années). L'intervention ponctuelle ne correspond pas à nos méthodes pédagogiques.
- **Autonomie** : L'objet de tous nos ateliers vise la compréhension et l'autonomie dans la pratique de la part des participant·es, mais aussi des encadrant·es et responsables de structures.

- **Déontologie journalistique** : notre démarche est journalistique. A ce titre nous respectons le code de déontologie de la profession tel que développé dans la charte d'éthique professionnelle des journalistes : responsabilité des publications, vérification des faits et sources, respect des personnes, défense de liberté d'expression et d'informer, protection des sources, refus et combat de toute confusion entre journalisme et communication ; etc. A partir du moment où ces principes sont respectés nous publions et diffusons les productions des participant-es au public, via notre site internet et nos réseaux sociaux, nos comptes sur les plateformes de podcasts pour la radio (Spotify, Deezer, Apple) ou notre page Youtube pour les vidéos, et blogs dédiés aux projets. Les structures partenaires s'engagent, de leur côté, à accepter la publication de ces contenus.
- **Gratuité** : Le mode de financement de nos interventions doit permettre d'appliquer la gratuité envers les participant-es aux ateliers.

Les membres du collectif Chronos&Kairos

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 091-219102860-20221212-DEL_2022_133-DE